

209C0354
FR0000121261-FS0142

2 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MICHELIN

(Euronext Paris)

Par courrier du 2 mars 2009, la société UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 février 2009, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, le seuil de 5% du capital de la société MICHELIN et détenir indirectement 2 901 307 actions MICHELIN représentant autant de droits de vote, soit 2,00% du capital et 1,55% des droits de vote de cette société (1), répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
UBS AG Switzerland	554 598	0,38	0,30
UBS AG London Branch	2 345 545	1,62	1,26
UBS Financial Services Inc	1 164	ns	ns
Total UBS AG	2 901 307	2,00	1,55

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MICHELIN hors marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 144 997 422 actions représentant 186 795 064 droits de vote.